



AVIS DE PUBLICITE SUITE A MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE

L'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques prévoit que « lorsque la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique intervient suite à une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

Objet du présent avis :

La commune de Saint Quentin la Poterie a reçu une manifestation d'intérêt spontanée d'un professionnel pour l'installation de panneaux photovoltaïques en ombrière bois sur une parcelle communale où se situe un parking.

Cette proposition rentre dans le cadre d'un projet de développement d'une centrale en autoconsommation collective

- Adresse postale : Parking municipal, Chemin de la Carrierasse, 30700 Saint-Quentin-la-Poterie.
- Coordonnées GPS : 44.04333185064488, 4.435311842719973
- Parcelles cadastrales concernées :
 - 000 / AR / 0271
 - 000 / AR / 0272
 - 000 / AR / 0533

La durée d'autorisation de la mise à disposition de l'espace serait de 25 ans, à compter de la mise en service de la centrale et dans le respect des dispositions de l'article L. 2122-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP).

Le montant de redevance d'occupation de la dépendance du domaine public en cause sera fixé conformément aux dispositions de l'article L. 2125-3 CGPPP.

Le présent avis de publicité a pour objet de s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente conformément aux dispositions de l'article L 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P).

Procédure :

Tout opérateur d'un projet concurrent visant à l'installation de panneaux photovoltaïques en ombrière bois sur cette même parcelle peut manifester son intérêt par un courrier ou par mail adressé à :

**Mairie Saint Quentin la Poterie
6 place de la mairie
30700 Saint Quentin la Poterie
mairie@saintquentinlapoterie.fr**

La candidature sera impérativement accompagnée d'un dossier contenant *a minima* une note de présentation du candidat et du projet envisagé.

Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessous, la commune de Saint Quentin la Poterie pourra délivrer à l'opérateur ayant manifesté son intérêt spontanément le titre d'occupation du domaine public afférent à l'exercice de l'activité économique projetée.

Date limite de réception des réponses : Vendredi 14 juin 2024 à 12h00